



Le vendredi 11 octobre 2024

Communiqué de presse

Une nouvelle stratégie nationale à l'horizon 2030 pour des paiements inclusifs, durables et souverains

Les membres du Comité national des moyens de paiement (CNMP) et ses partenaires se sont réunis le 11 octobre 2024 pour la publication de la nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement 2025-2030. Dans la continuité de la stratégie 2019-2024 sur les moyens de paiement scripturaux, cette nouvelle stratégie intègre désormais les enjeux des espèces et s'inscrit résolument en cohérence avec les orientations stratégiques définies depuis 2021 par la Commission européenne et l'Eurosystème.

Élaborée au sein du CNMP par l'ensemble des acteurs français des paiements, publics et privés, cette stratégie définit les priorités de l'écosystème des paiements français pour les six années à venir. Pour garantir la confiance dans la monnaie, la stratégie conforte le principe de **libre choix des moyens de paiement pour les utilisateurs**, en défendant notamment l'universalité et la pleine acceptation des espèces. Elle vise à répondre aux transformations de l'écosystème des paiements français et international qui se sont accélérées depuis 2019 avec une rapide évolution des usages vers des paiements dématérialisés (qu'ils soient sans contact, mobiles ou instantanés), à la présence croissante de nouveaux acteurs dans la chaîne de valeur des paiements (prestataires techniques spécialisés, grandes entreprises technologiques, *start-ups* du paiement, etc.) mais aussi l'émergence de nouveaux risques dans un environnement international plus incertain.

La nouvelle stratégie s'articule autour de trois axes, déclinés en quinze objectifs pour les rendre directement opérationnels :

- 1. Confiance et durabilité : garantir des paiements sûrs et résilients, inclusifs et plus durables ;**
- 2. Anticipation et innovation : promouvoir et accompagner de nouveaux usages en matière de paiements ;**
- 3. Attractivité et souveraineté : poursuivre l'intégration européenne et renforcer l'autonomie française et européenne dans les paiements.**

Dans le cadre de la nouvelle stratégie, la sécurité des paiements et la lutte contre la fraude resteront des priorités. Les défis sociétaux seront également mieux intégrés, en répondant d'abord mieux aux besoins des personnes en situation de handicap ou maîtrisant mal les outils numériques ; ensuite, en maîtrisant mieux l'empreinte carbone et environnementale des paiements.

Les actions engagées depuis 2019 seront poursuivies pour moderniser l'offre de moyens de paiement en France, dans toutes ses dimensions : accompagner les évolutions de la filière fiduciaire, faciliter le développement et l'appropriation par les utilisateurs de parcours de paiement innovants, ou encore identifier les pistes d'exploitation à valeur ajoutée de données de paiement.

Enfin, le CNMP souhaite continuer à œuvrer à l'autonomie stratégique française et européenne du marché des paiements, par le soutien à des projets industriels à dimension pan-européenne. Le comité exprime ainsi son appui aux solutions souveraines existantes ou en devenir, comme le réseau national Cartes Bancaires (CB), l'écosystème des paiements SEPA et la solution *wero* récemment lancée en France, en Allemagne et en Belgique, prochainement rejoints par les Pays-Bas et le Luxembourg. Le CNMP souhaite également rester impliqué dans les réflexions préparatoires à l'émission d'un euro numérique et dans les discussions autour du cadre législatif, conduites actuellement au niveau européen.

Erick Lacourrège, directeur général des moyens de paiement à la Banque de France et président du CNMP : *« Je me réjouis de cette nouvelle stratégie à double titre : d'une part, car en couvrant l'ensemble des moyens de paiement, des espèces aux nouveaux usages dématérialisés, elle conforte véritablement la liberté de choix de tous les utilisateurs dans leurs moyens de paiement ; d'autre part, car elle témoigne de la très forte ambition de l'ensemble de l'écosystème des paiements, pour renforcer l'autonomie française et européenne pour cette activité essentielle à nos vies quotidiennes et à notre économie. Le succès de cette stratégie appartient à tous, professionnels et citoyens. Le CNMP y prendra naturellement toute sa part, par des actions concrètes et un suivi régulier d'indicateurs clés. »*

Thierry Laborde, président de la Commission d'orientation des moyens de paiement à la Fédération bancaire française (FBF) et vice-président du CNMP : *« Simplifier les usages quotidiens de nos clients tout en déployant les dispositifs nécessaires en matière de protection des données est une priorité pour les banques. C'est ce que nous appliquons pour les paiements tout en développant en continu de nouvelles solutions pour répondre à leurs besoins, le virement instantané dont l'usage croît fortement en est un exemple. La lutte contre la fraude aux moyens de paiement guide de nombreuses actions menées par les banques auprès de leurs clients et par la FBF, comme en témoigne l'importante campagne nationale en cours pour toujours mieux sensibiliser collectivement. »*

Florence Ségurel, présidente de la Commission moyens de paiement de l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE) et vice-présidente du CNMP : *« Le paiement est au cœur de l'activité de nos entreprises, au cœur de l'économie de notre pays, et au cœur de la vie de chaque citoyen. Confrontés à des acteurs dominants internationaux qui imposent leurs tarifs et leurs technologies, façonnant ainsi à leur avantage les usages du futur, il était essentiel de définir une stratégie sur le paiement ambitieuse. Sa mise en place permettra notamment de favoriser la transparence des pratiques, de promouvoir les innovations, et de soutenir des solutions européennes. Grâce à la contribution au sein du CNMP de l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème français, dont les acteurs du commerce, des actions concrètes pour l'intérêt commun ont été définies. Cette stratégie est un acte fondateur pour construire le paiement de demain et trouver un nouvel équilibre. »*

Gabriel Cumenge, sous-directeur des banques et des financements d'intérêt général au sein de la Direction générale du Trésor : *« La nouvelle stratégie nationale, qui guidera les actions de la place entre 2025 et 2030, souligne l'importance de la souveraineté française et européenne en matière de paiements. Le développement de nouvelles solutions de paiement innovantes et sécurisées, tirant profit du virement instantané, sera le meilleur garant de notre autonomie stratégique tout en garantissant la liberté de choix des utilisateurs en matière de paiements transfrontaliers. »*

Ce communiqué de presse et la nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement sont disponibles sur le site internet du Comité : [Présentation du Comité national des moyens de paiement \(CNMP\) | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)

Le Comité national des moyens de paiement est une enceinte de concertation composée à parité de représentants de l'offre et de la demande dans le secteur des paiements. Il a été formé en 2019 de la fusion entre le Comité de pilotage de la filière fiduciaire (CP2F) et le Comité national des paiements scripturaux (CNPS). Le CNMP est présidé par la Banque de France. La [Fédération bancaire française](#) et l'[Association française des trésoriers d'entreprise](#) en assurent conjointement la vice-présidence.

Contacts presse :

Banque de France : Service de la Communication externe et digitale – Tél : 01 42 92 39 00
e-mail : presse@banque-france.fr – www.banque-france.fr

Direction générale du Trésor du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Pôle communication
e-mail : presse@dgtresor.gouv.fr – Tél : 01 44 87 75 44

FBF : Benoît Danton – Tél : 01 48 00 50 70
e-mail : bdanton@fbf.fr - www.fbf.fr

AFTE : Pascal Baudier – Tél : 01 42 81 44 55
e-mail : pascal.baudier@afte.com - www.afte.com